

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2012**

**Délibération**  
n° 2012.12.319

**Exercice 2012 :**  
**décision modificative**  
**n°5**

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 décembre 2012**

**Secrétaire de séance :** Patrick BOUTON

**Membres présents :**

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Redwan LOUHMADI, Véronique MAUSSET, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

**Ont donné pouvoir :**

Michel GERMANEAU à Brigitte BAPTISTE, Nicolas BALEYNAUD à Annette FEUILLADE-MASSON, Françoise COUTANT à Yves BRION, Catherine DEBOEVERE à Robert JABOUILLE, Gérard DESAPHY à Françoise LAMANT, Janine GUINANDIE à Rachid RAHMANI, Madeleine LABIE à Redwan LOUHMADI, Joël LACHAUD à Catherine PEREZ, Bertrand MAGNANON à Jean-Claude BEAUCHAUD, Jacques NOBLE à Jacques DUBREUIL, Laurent PESLERBE à Véronique MAUSSET, Frédéric SARDIN à Dominique LASNIER

**Excusé(s) représenté(s) :**

André BONICHON par Bertrand GERARDI, Cyrille NICOLAS par Henri GARCIA

**Excusé(s) :**

Nadine GUILLET, Djillali MERIOUA, Gilles VIGIER

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2012**

**DELIBERATION  
N° 2012.12.319**

FINANCES - PROGRAMMATION

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**

**EXERCICE 2012 : DECISION MODIFICATIVE N°5**

Je sou mets à votre approbation la décision modificative n°5 qui prend en compte les modifications décrites ci-après.

Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de la présente décision.

**BUDGET PRINCIPAL**

Direction de l'aménagement et du développement durable

Il convient de compléter de **546 000 €** les crédits prévus au titre de la participation de la construction de la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique afin de verser le 4ème appel de fond de Réseaux Ferrés de France. L'enveloppe globale de l'Autorisation de Programme n°15 n'est pas modifiée, les crédits de paiement font l'objet d'une nouvelle planification. Cette dépense supplémentaire est financée par prélèvement d'un montant identique au chapitre 204 « subventions d'équipement versées ».

Direction Politique Communautaire

Il convient de compléter de **68 500 €** le montant de la subvention exceptionnelle au budget annexe « La Nef » afin de prendre en compte le versement de l'indemnité à l'association DINGO résultant de la fin de la Délégation de Service Public pour 48 500 € et 20 000 € pour assurer l'équilibre de ce budget annexe. Les crédits prévus à l'article 67441 « subvention de fonctionnement aux budgets annexes » passent de 297 955 € à 366 455 €.

Par ailleurs, conformément à la décision prise en commission équipements structurants du 20 novembre 2012, il convient de prendre en compte un transfert de crédit de **5 200 €** du chapitre 65 - « autres charges de gestion courante » dédié aux provisions pour subventions pour les associations culturelles vers le chapitre 011 « charges à caractère général » afin de prendre en charge le spectacle sur glace dans le cadre du 10<sup>ème</sup> anniversaire de la patinoire de Nautilus.

Direction des ressources :

Pour permettre l'équilibre du budget annexe déchets ménagers, il est proposé d'inscrire une participation de fonctionnement du budget principal pour un montant de **160 000 €** à l'article 6521 « Déficit des budgets annexes ».

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, il est proposé de diminuer les crédits prévus au chapitre 66 « Charges financières » pour 90 000 € et au chapitre 022 « Dépenses imprévues » pour 138 500 €.

Chapitre	Article	Fonction	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						
022	022	01	R	Dépenses imprévues	- 138 500,00 €	
				<b>Total chapitre 023</b>	<b>- 138 500,00 €</b>	
011	6288	414(32)	R	Autres prestations de services	5 200,00 €	
				<b>Total chapitre 011</b>	<b>5 200,00 €</b>	
65	6521 (03)	812	R	Subvention BA Déchets Ménagers	160 000,00 €	
65	6574(824)	30	R	Provisions pour subventions	- 5 200,00 €	
				<b>Total chapitre 65</b>	<b>154 800,00 €</b>	
66	6615	01	R	Intérêts des comptes courants	- 90 000,00 €	
				<b>Total chapitre 67</b>	<b>- 90 000,00 €</b>	
67	67441	314 (1)	R	Subvention BA NEF	68 500,00 €	
				<b>Total chapitre 67</b>	<b>68 500,00 €</b>	
				<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Chapitre	Article	Fonction	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						
201103	204	824(5)	R	AP 15 LGV-SEA	546 000,00 €	
				<b>Total chapitre 201103</b>	<b>546 000,00 €</b>	
204	204182	23	R	Subventions d'équipement bâtiments et installations	-546 000,00 €	
				<b>Total chapitre 204</b>	<b>-546 000,00 €</b>	
				<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

### **BUDGET ANNEXE SALLE DE SPECTACLES LA NEF**

Il convient de les compléter de **15 000 €** les crédits prévus initialement au chapitre 012 « charges de personnel » afin d'assurer le paiement des salaires et charges de décembre. Cette dépense est financée par prélèvement :

- au chapitre 022 « Dépenses imprévues » pour **10 000 €**
- au chapitre 011 « charges à caractère général » pour **3 000 €**
- et au chapitre 65 « autres charges de gestion » pour **2 000 €**

De plus, il convient de prévoir les crédits nécessaires au versement de l'indemnité résultant de la fin de la Délégation de Service Public à l'association DINGO d'un montant de 48 259,55 € conformément au protocole d'accord validé lors du bureau du 22 novembre 2012. Les crédits sont prévus à l'article 6718 « Autres charges de gestion courante » pour **48 500 €**. Par ailleurs, il convient de réduire de **20 000 €** les recettes de la salle de spectacles au chapitre 70 « produit du service ».

Un crédit complémentaire de 68 500 € provenant de la subvention d'équilibre du budget principal est prévu au chapitre 77 « Produits exceptionnels »

Le tableau ci-après récapitule ces ajustements :

Chapitre	Article	Fonction	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						
022	022			Dépenses imprévues	-10 000,00 €	
				<b>Total chapitre 022</b>	<b>-10 000,00 €</b>	
011	6288(2)			Autres prestations de services	- 3 000,00 €	
				<b>Total chapitre 011</b>	<b>- 3 000,00 €</b>	
012	6411			Salaires, appointements commissions	15 000,00 €	
				<b>Total chapitre 012</b>	<b>15 000,00 €</b>	
65	651			Redevances pour concessions	- 2 000,00 €	
				<b>Total chapitre 65</b>	<b>- 2 000,00 €</b>	
67	6718			Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	48 500,00 €	
				<b>Total chapitre 67</b>	<b>48 500,00 €</b>	
70	706			Prestations de services		- 20 000,00 €
				<b>Total chapitre 77</b>		<b>- 20 000,00 €</b>
77	774(0)			Subvention du Budget Principal		68 500,00 €
				<b>Total chapitre 77</b>		<b>68 500,00 €</b>
				<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>48 500,00 €</b>	<b>48 500,00 €</b>

### **BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS**

Il est proposé d'inscrire une participation d'équilibre du Budget principal au budget annexe déchets ménagers de 160 000 €.

En effet, l'application du programme d'optimisation de la collecte en juin 2012 au lieu de janvier 2012 nécessite l'augmentation des crédits prévus au chapitre 012 « charges de personnel » pour **160 000 €**.

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême  
Le tableau ci-après récapitule ces ajustements :

Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
012	64131	R	rémunération principale	160 000,00 €	
			<b>Total chapitre 012</b>	<b>160 000,00 €</b>	
75	75521	R	participation du budget principal		160 000,00 €
			<b>Total chapitre 75</b>		<b>160 000,00 €</b>
			<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>160 000,00 €</b>	<b>160 000,00 €</b>

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la décision modificative n°5 de l'exercice 2012 pour le budget principal, les budgets annexes salle de spectacles « La Nef » et déchets ménagers.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (1 ABSTENTION – M.ELIE),  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>17 décembre 2012</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>17 décembre 2012</b>